



### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom du produit:** Sulfate de Cuivre 20% (CuSO<sub>4</sub>) + Acide Phosphorique 0.6% (H<sub>3</sub>PO<sub>4</sub>)

**Numéro d'article:** 600923 (Identipack BV)

**No.-CAS:** 7758-98-7 + 7664-38-2

**EINECS:** 231-847-6 + 231-633-2

**UFI:** Non applicable.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

**Emploi de la substance / de la préparation :** Laboratoires, Recherche ou Fabrication.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Downstreamuser**

Identipack B.V.

Broekstraat 4

5721 CT Someren

Pays-Bas

Tel:(+31) (0)493 - 672277

Fax:(+31) (0)439 - 672268

E-mail : [info@identipack.com](mailto:info@identipack.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France Tel: +33 (0)1 45 42 59 59 - Numéro ORFILA (INRS) (24/7)

Belgique Tel: +32 02 264 96 36 - Centre Antipoisons (24/7)

Luxembourg Tel: +352 24785551 - Ministère de la Santé (24/7)

Suisse Tel: 145

(EU Tel: 112)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

**Classification selon le règlement (CE) no. 1272/2008:**

Acute Tox. 4:	H302	Eye Dam. 1:	H318	Skin Irrit. 2:	H315
Aquatic Acute 1:	H400	Aquatic Chronic 1:	H410		

#### 2.2 Éléments d'étiquetage:

**Étiquetage selon le règlement (CE) no. 1272/2008:**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger:



GHS07 GHS09

**Mention d'avertissement:** Attention

#### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Sulfate de Cuivre 20% + Acide Phosphorique 0.6%

#### Mentions de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

### Conseils de prudence:

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 2.3 Autres dangers:

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB:


**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

**Description:** Mélange composé des substances indiquées ci-après:

Composants dangereux:		
CAS: 7758-98-7 EINECS: 231-847-6 Index: 029-004-00-0		Sulfate de Cuivre (20%) Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 1, H410.
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2 Index: 015-011-00-6	-	Acide Phosphorique (0,6%) Skin Corr. 1B, H314

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir Rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

#### Après inhalation:

Évacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.

#### Après contact avec la peau:

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

#### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Oxydes de Soufre (SO<sub>x</sub>).

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Equipement spécial de sécurité:** Ne pas inhaler les gaz de combustion et les gaz d'incendie.

**Autres indications:** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets des vapeurs.

Veiller à une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte (kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel etc.). Assurer une aération suffisante. Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la Rubrique 13.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la Rubrique 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la Rubrique 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la Rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne aspiration du poste de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.

Prévoir une cuve au sol sans écoulement.

**Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre le gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

#### Équipement de protection individuelle:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imbibés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

**Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.

**Protection des mains:** Gants de protection. Gants en caoutchouc. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374.

**Matériau des gants:** Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux:** -

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

#### Aspect:

<b>Forme:</b>	Liquide.
<b>Couleur:</b>	Incolore.
<b>Odeur:</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

---

**Valeur du pH:** 4

---

#### Changement d'état:

<b>Point de fusion/congélation:</b>	0 °C.
<b>Point initial d'ébullition:</b>	100 °C.
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable.

---

**Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

#### Température d'autoinflammation:

**Température de décomposition:** Non déterminé.

Selon 1907/2006/CE, Article 31

Date: 31-10-2017 Numéro de version: 1.0

<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<hr/>	
<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,09002 g/cm <sup>3</sup> .
<b>Densité relative:</b>	Non déterminé.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec:</b>	
<b>L'eau:</b>	Entièrement miscible.
<hr/>	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité:</b>	Non déterminé.

**9.2 Overige informatie:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Voir 10.3.

**10.2 Stabilité chimique:**

**Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Réaction au contact de métaux divers.

**10.4 Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Métaux.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: Sulfur oxides (SO<sub>x</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

**Effet primaire d'irritation:**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.

**Ingestion:** Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation:** Peut être nocif par inhalation.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Cancérogénicité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Toxicité pour la reproduction:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.



### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité:

**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans les nappes phréatiques, les eaux ou les canalisations, même en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes:** Pas d'autres information importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

**Recommandation:** Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.

**Code déchet:** L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

**Emballages non nettoyés:** Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, avoir les produits du même traitement.

**Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU:

**ADR, IMDG, IATA:** UN3082

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

**ADR:** 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE

**IMDG, IATA:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

**ADR:**



**Classe:** 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.  
**Etiquette:** 9

**IMDG, IATA:**



**Class:** 9 Matières et objets dangereux divers.  
**Label:** 9

**14.4 Groupe d'emballage:**  
**ADR, IMDG, IATA:** III

**14.5 Dangers pour l'environnement:** Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement:  
**Polluant marin:** Sulfate de cuivre  
Oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:** Attention: Matières et objets dangereux divers.  
**Indice Kemler:** 90  
**No. EMS:** F-A, S-F  
**Stowage Category:** A

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:** Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:**

**ADR:**  
**Quantités limitées (LQ):** 5L  
**Quantités exceptées (EQ):** Code E1  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30ml.  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml.

**Catégorie de transport:** 3  
**Code de restriction en tunnels:** E

**IMDG:**  
**Limited quantities (LQ):** 5L  
**Excepted quantities (EQ):** Code E1  
Maximum net quantity per inner packaging: 30ml.  
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml.

**"Règlement type" de l'ONU:** UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, 8, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I:** Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) No. 1907/2006 - ANNEXE XVII:** Conditions de limitation: 3

**Indications sur les restrictions de travail:** -

**Catégorie de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Relevante zinnen:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

### Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonized System for Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL:	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4:	Toxicité aiguë - Catégorie 4
Eye Dam. 1:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1
Skin Irrit. 2:	Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2
Aquatic Acute 1:	Dangers pour le milieu aquatique - toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1:	Dangers pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

### Sources:

Règlement (CE) No. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.  
Règlement (CE) No. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.  
Globally Harmonized System, GHS  
ADR2017